

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft 13

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Etudes sur les armées étrangères. — Réunion de l'Est. — Nouvelles et chronique.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(*suite.*)

Voici les détails que donne Soult, dans ses mémoires, sur la répression des insurrections de Schwytz et d'Altorf :

L'insurrection avait été accompagnée de grands excès ; au moment où elle éclata, des Français, épars dans ces cantons, avaient été arrêtés, dépouillés et assassinés ; de petits détachements avaient vendu chèrement leur vie ; d'autres avaient pu capituler, mais ils avaient été jetés en prison. L'exaltation des esprits était à son comble et l'insurrection s'étendait rapidement ; une foule d'agents autrichiens jetaient des promesses parmi ces populations simples et leur annonçaient de prompts secours. Schmidt avait d'ailleurs organisé une espèce de gouvernement insurrectionnel et présidait à tout ce mouvement.

Dans cet état d'exaspération des esprits, il y avait deux marches à suivre pour rétablir l'ordre ; ou faire de la sévérité pour frapper les insurgés de terreur, et c'était à ce parti que le Directoire helvétique et ses agents, ainsi que Masséna s'étaient arrêtés ; ou la modération et l'indulgence. Les deux partis avaient leurs inconvénients : l'indulgence pouvait faire supposer la faiblesse chez les agents de l'autorité et encourager ainsi les populations à se jeter dans les rangs de l'insurrection. La sévérité n'était pas moins dangereuse à employer : elle pouvait exciter les insurgés à la résistance, les jeter dans le désespoir et les déterminer à faire dépendre leur salut de leur courage, leur rappeler l'exemple de leurs pères qui s'étaient affranchis de la domination de l'Autriche et engager enfin les Français dans une nouvelle guerre qui